



**REGLEMENT**  
**CHAMPIONNAT INTERPROVINCIAL INDOOR BELGE DE SAUT D'OBSTACLES 2018**

1. Chaque Provinciale, wallonne ou flamande, délègue 1 équipe de 4 cavaliers. La compétition se déroule suivant les principes généraux d'un prix des nations, avec les dispositions spécifiques suivantes au niveau des résultats et du type d'épreuves.
2. Ouvert aux cavaliers ayant une licence J03 minimum et une licence J16 maximum. Les chevaux des cavaliers ayant une licence J16, peuvent avoir gagné un maximum de 1750 euro au concours non-provincial dans la période de 1/11/2017 à 1/11/2018
3. Nature de l'épreuve : Championnat Interprovincial **indoor** belge Jumping de Noël de Malines (art 273.3.3.2.) :
  - Parcours de barème A 2 manches – sans barrage
  - 1<sup>e</sup> parcours SC
  - 2<sup>e</sup> parcours AC : l'ordre de départ des équipes lors du deuxième parcours sera dans l'ordre inverse du nombre total de pénalités lors du premier parcours des 3 meilleurs participants de chaque équipe. En cas d'égalité de pénalités, les équipes garderont l'ordre de départ du premier parcours. Les membres de chaque équipe, quant à eux, concourent suivant le même ordre que lors du premier parcours. Seules les 8 meilleures équipes se qualifient pour le second parcours. En cas d'égalité de pénalités, faisant qu'il y aurait plus de 8 équipes, le temps des trois meilleures combinaisons par équipe est pris en compte pour arriver aux 8 meilleures équipes.
  - Classement : les pénalités des 3 meilleurs participants de chaque équipe sont prises en compte pour le premier parcours. Lors du 2<sup>e</sup> parcours, les points et les temps des 3 meilleurs participants sont totalisés. L'équipe avec le moins de pénalités sur les deux parcours l'emporte. En cas d'égalité de pénalités sur les deux parcours, l'équipe avec le moins de pénalités et le plus petit temps (des 3 meilleurs participants) lors du 2<sup>e</sup> parcours l'emporte.
4. Hauteur des obstacles : 1m25
5. Montant de l'inscription par équipe : 50€
6. Un montant de 1500€ est prévu par la Commission de saut d'obstacles de la VLP, à répartir comme suit :
  - Pour les vainqueurs : 500€ pour l'équipe
  - Pour la 2<sup>e</sup> place : 400€ pour l'équipe
  - Pour la 3<sup>e</sup> place : 300€ pour l'équipe
  - Pour la 4<sup>e</sup> place : 200€ pour l'équipe
  - Pour la 5<sup>e</sup> place : 100€ pour l'équipe

La VLP paiera ces prix.